

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2019



République Française
Département
Sarthe

Compte-Rendu des délibérations de la commune du Grand-Lucé séance du 5 Juin 2019

L' an deux mil dix neuf et le cinq Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, GALLOT Cécile, MERCIER Nadine, PAPIILLON Madeleine, ROLLAND Nelly, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BARRIER Alain, CROISEAU Gérard, GUET Patrick, LEONARD Jérôme, MUÑAR Michaël, PLOUSEAU François, ROBIL Jarno

Absent(s) : M. DESOEUVRE Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RACINE Nicole à M. CROISEAU Gérard, M. BREBION Patrice à M. DUPUIS Pascal

Excusé(s) : Mmes : OSTER Béatrice, THIBOUS-SZPIRGLAS Françoise

M. GUET Patrick a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Présents : 14

Date de la convocation : 28 Mai 2019

Date d'affichage : 28 Mai 2019

SOMMAIRE

- **APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2019**
- **TIRAGE AU SORT JURÉS D'ASSISES POUR LISTE PREPARATOIRE 2020**
- **Commande mutualisée de véhicules électriques - Demande de subvention dans le cadre d'un Contrat Territoires-Région (CTR 2020)**
- **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N° 3 - COMMUNE**
- **DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**
- **MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS N°44**
- **PROJETS REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE**
- **Elections 2020 : Recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre : décision de la commune sur un accord local**
- **DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE FONCTIONS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**
- **PACTE REGIONAL POUR LA RURALITÉ - DEMANDE AIDE FINANCIERE TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE**
- **DEMANDE REMBOURSEMENT COURS AQUAGYM - Mme FONTENAY**
- **BAIL A USAGE PROFESSIONNEL - EVOLUTION**

XXXXXXXXXX

Réf : 2019-039 - Objet : **APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2019**

Les membres du conseil municipal adoptent le compte-rendu du 3 avril 2018 adressé par mail le 18 avril 2019.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2019

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2019-040 - Objet : TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISES POUR LISTE PREPARATOIRE 2020

Comme chaque année, il y a lieu de procéder au tirage au sort de 6 électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune du Grand-Lucé qui figureront sur la liste préparatoire des jurys d'assises pour 2020.

Il conviendra d'écarter de ce tirage au sort :

- Les électeurs inscrits sur la liste générale de la commune mais qui n'ont pas leur domicile ou leur résidence principale dans le ressort de la cour d'Assises, c'est-à-dire du Département ;
- Les électeurs radiés ;
- Les électeurs qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (nés après le 01/01/1997).
-

Le tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés et la liste définitive sera établie par des magistrats dans des conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de Procédure Pénale.

Le conseil municipal a procédé au tirage au sort :

N°	N° liste	Nom-Prénom	Adresse	Date et lieu de naissance
1	1020	PÉAN Denise épouse PAPIN	2 rue du 11 novembre	26/12/1941 à MAMERS (72)
2	1288	TREBUIL Simon	3 rue de la torchetterie	28/03/1996 à LE MANS (72)
3	1247	RONDEAU Lynda	10 rue du remblai	01/06/1983 à LE MANS (72)
4	1077	POIRIER Alain	6 rue des coquelicots	15/10/1958 à LE GRAND-LUCÉ (72)
5	273	CHAUVEAU Laura	7 grande rue	14/06/1995 à LE MANS (72)
6	1123	PLESSIS Mélanie épouse PELTIER	22 rue saint Vincent	27/03/1990 à LE MANS (72)

Réf : 2019-041 - Objet : Commande mutualisée de véhicules électriques - Demande de subvention dans le cadre d'un Contrat Territoires-Région (CTR 2020)

M. le Maire expose :

La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé et ses communes membres ont décidé de s'engager dans une démarche de transition écologique en se dotant de véhicules électriques.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2019

Dans un souci de rationalisation, la communauté de communes s'est portée chef de file de cette démarche et interlocuteur unique auprès du fournisseur.

Cette demande de soutien de la Région s'intégrera au sein des 10 % de l'enveloppe à réserver à la transition écologique.

Considérant :

- que la commune du Grand-Lucé souhaite acquérir un véhicule électrique ;
- que la commune s'acquittera de la facture qui sera émise dans le cadre de cet achat ;
- que ce projet peut obtenir le soutien financier de la Région au titre du CTR 2020 ;

Vu le plan prévisionnel de ce programme, figurant en annexe de la présente :

***Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,***

- 1- Autorise le projet précité ;
- 2- Décide de solliciter le soutien de la Région au titre du CTR 2020 ;
- 3- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de subvention afférent.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2019-042 - Objet : **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N° 3 - COMMUNE**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Il est nécessaire d'effectuer une régularisation d'un montant de 27,35 € afin de mettre en conformité le compte de gestion 2018 et le compte administratif 2018.

D'autre part, suite à la décision du conseil municipal d'acquérir un véhicule électrique, il est nécessaire d'inscrire au budget le montant de cette acquisition ainsi que les subventions qui seront perçues.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'effectuer les modifications budgétaires présentées ci-jointes.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2019-043 - Objet : **DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'effectuer la décision modificative budgétaire n° 2 - Budget annexe assainissement :

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2019

INVESTISSEMENT

RECETTES

001 - Excédent reporté : + 28 861,49 €

DÉPENSES

2156 - matériel spécifique exploitation + 28 861,49 €

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2019-044 - Objet : **MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS N°44**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à [l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984](#), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois en fonction de l'avancement de grade des agents.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 28 janvier 2019,

Considérant l'avis du Comité Technique du 14 mai 2019, sur la suppression d'emploi à temps non complet et la création d'emploi à temps non complet,

Le Maire (ou le Président) propose à l'assemblée,

- la suppression de :

- ✓ 1 emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet de 26 h 50 minutes

- la création de :

- ✎ 1 emploi d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet de 26 h 50 minutes hebdomadaires

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

DECIDE: d'adopter les suppressions et créations d'emploi ainsi proposées.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} septembre 2019 :

Suppression

Filière : Sociale

Cadre d'emploi : ATSEM

Grade : ATSEM Principal 2^{ème} classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2019

Création

Filière : Sociale

Cadre d'emploi : ATSEM

Grade : ATSEM Principal 1ère classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2019-045 - Objet : PROJETS REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Les projets de règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire ont été validés par la commission scolaire.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces documents et délibéré :

- **ADOpte** le règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2019-046 - Objet : Elections 2020 : Recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre : décision de la commune sur un accord local

M. le Maire expose :

Le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a rappelé dans une circulaire parue le 27 février 2019 les dispositions relatives à la composition des conseils communautaires et à la répartition du nombre de sièges entre les communes membres.

Les dispositions de cette circulaire visent à anticiper les modalités de recomposition de l'organe délibérant des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Les principes généraux sont les suivants :

- Tous les EPCI à fiscalité propre seront concernés par la recomposition de leur organe délibérant en 2020. Dans chaque EPCI à fiscalité propre, un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes devra être pris avant le 31 octobre 2019,
- Les communes en lien avec leur intercommunalité sont appelées à procéder avant le 31 août 2019, par accord local, à la détermination du nombre et de la répartition des

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2019

sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT. Cet accord doit être adopté par :

- ✓ la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI
- ✓ ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI.

Cette majorité devra également comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

Si aucun accord n'a été conclu avant le 31 août 2019 suivant les conditions de majorité requises rappelées ci-dessus, le préfet constate la composition qui résulte du droit commun. L'arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des sièges entrera en vigueur en mars 2020.

Considérant que la répartition de sièges en fonction d'un accord local est encadrée et doit respecter un certain nombre de principes et de critères dont le principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque commune membre,

Vu le dossier présenté en réunion des vices-présidents et avis favorable des membres du bureau communautaire sur une proposition d'accord local,

M. le Maire propose de voter sur l'accord local dans les conditions suivantes :

Population totale	24 113	Accord local	25 %
Nombre de communes	24	Maximum de sièges	48
Sièges initiaux (art L5211-6 du CGCT, III à IV)	39	Sièges distribués	39
Sièges de droit commun (III à V du L5211-6-1)	39	Sièges n'ayant pu être ou n'étant pas distribués	9

Communes	Nombre de sièges
Montval-sur Loir	9
Loir en Vallée	4
Le Grand-Lucé	3
La Chartre sur le Loir	2
Luceau	2
Toutes les autres	19

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2019

communes	(1 siège par commune)
Sièges distribués	39

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté :

4. **ADOpte** les modalités de répartition des sièges, suivant l'accord local proposé ;

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2019-047 - Objet : DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE FONCTIONS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération n° 2014-028 du 10 avril 2014,

Vu les articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le maire doit rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attribution qui lui ont été accordées par le conseil municipal.

Numéro	Date	Objet
010-2018	21/11/2018	AVENANT marché entretien et maintenance des chaudières et de la piscine municipale – prolongation 1 année – Montant :14 650 € HT
011-2018	07/12/2018	AVENANT N°1 – TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 2018 Bouygues énergies & services – Centre de la Sarthe – ZA la Forêt – 72470 CHAMPAGNE Montant : 2 539 € HT
012-2018	18/12/2019	AVENANT N° 1 – MARCHE FOURNITURE, TRANSPORT et LIVRAISON FIOU DOMESTIQUE – une année La facturation sur la cotation DIREM tranche C4 en vigueur se fera à la date de livraison et non plus à la date de la commande
013-2018	18/12/2018	AVENANT N° 1 – MARCHE REHABILITATION, AMENAGEMENT ET MISES AUX NORMES VESTIAIRES GYMNASSE A. COTIN Lot 5 – Menuiseries intérieures bois – SARL AUGEREAU MENUISERIE : 2 611 € HT Total marché : 62 623,90 € HT

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2019

001-2019	07/01/2019	<p>AVENANT N° 1 – MARCHE REHABILITATION, AMENAGEMENT ET MISES AUX NORMES VESTIAIRES GYMNASSE A. COTIN</p> <p>Lot 4 – Menuiseries extérieures - Serrurerie – SAS MIROITERIE LEBRUN : 2 533 € HT</p> <p>Total marché : 33 524,89 € HT</p>
002-2019	31/01/2019	<p>AVENANT N° 1 – MARCHE REHABILITATION, AMENAGEMENT ET MISES AUX NORMES VESTIAIRES GYMNASSE A. COTIN</p> <p>Lot 10 – Electricité – ES BPC : 2 036,68 € HT</p> <p>Total marché : 60 803,84 € HT</p>
003-2019	31/01/2019	<p>AVENANT N° 2 – MARCHE REHABILITATION, AMENAGEMENT ET MISES AUX NORMES VESTIAIRES GYMNASSE A. COTIN</p> <p>Lot 10 – Electricité – ES BPC : 1 196,76 € HT</p> <p>Total marché : 62 000,60 € HT</p>
004-2019	16/04/2019	<p>ATTRIBUTION MARCHES DE TRAVAUX MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE ET RENOVATION CLASSES – ECOLE PRIMAIRE – TRANCHE CONDITIONNELLE 2</p> <p>Lot 1 – Electricité – DELANDE Père & Fils : 2 940,00 € HT</p> <p>Lot 2 – Plomberie – DELANDE Père & Fils : 120,00 € HT</p> <p>Lot 3 – Peinture – sols PVC – SAS BOULFRAY : 11 017,48 € HT</p> <p>Lot 4 – Menuiseries – faux plafonds : MENUISERIE AUGEREAU :</p> <p>4 511,20 € HT</p> <p>Total marché : 18 588,88 € HT</p>
005-2019	22/05/2019	<p>ATTRIBUTION MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE MEDIATHEQUE</p> <p>SARL MXC ARCHITECTES 25 rue du Calvaire 44000 NANTES</p> <p>Total : 64 350 € HT</p>
006-2019	22/05/2019	<p>ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE PIETONS – RUE STE ANNE</p> <p>EUROVIA ATLANTIQUE – Agence HRC – 20 Avenue Georges Auric – 72071 LE MANS CEDEX 2</p> <p>Total : 36 182,60 € HT</p>

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2019

Réf : 2019-048 - Objet : PACTE REGIONAL POUR LA RURALITÉ - DEMANDE AIDE FINANCIERE TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE

Dans le cadre du Pacte Régional pour la Ruralité pour accompagner les territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles pour l'année 2019, le projet susceptible d'être éligible est :

1 – Travaux école primaire

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	13 950 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	
FNADT	
Conseil Régional	1 550 €
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	15 500 €

Le conseil :

- autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Régional au titre du Pacte Régional pour la ruralité pour l'année 2019 et à déposer le dossier
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2019-049 - Objet : DEMANDE REMBOURSEMENT COURS AQUAGYM - Mme FONTENAY

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du courrier de Mme FONTENAY relative aux cours d'aquagym qu'elle n'a pas pu effectuer en raison de problèmes de santé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **REFUSE** le remboursement des cours d'aquagym dans la mesure où l'inscription vaut pour l'année conformément aux conditions de dispense de cours d'aquagym et qu'aucun remboursement n'est autorisé.

A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

Réf : 2019-050 - Objet : BAIL A USAGE PROFESSIONNEL - EVOLUTION

Monsieur le Maire expose que l'entreprise EVOLUTION actuel locataire au 4 rue de l'hôtel de ville possède un bail à usage commercial.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2019

L'entreprise va quitter les lieux et souhaiterait obtenir une réduction du délai de préavis qui est de 3 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **REFUSE** la réduction de délai
- **CONFIRME** que le délai de préavis est fixé à 3 mois comme précisé dans le bail.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 1)

XXXXXXXXXX

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

1° - RESEAU CHALEUR (Jérôme LÉONARD)

Le dossier prend du retard car la société NASS & WIND demande des ajustements financiers sur le contrat.

Une rencontre sera organisée avec les abonnés particuliers pour les informer.

2° - TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE (Jérôme LÉONARD)

Les travaux auront lieu juillet et août . La réunion de commencement de travaux aura lieu le 26 juin 2019 à 16 h 30 à l'école.

3° - PROJET MEDIATHEQUE (Francois PLOUSEAU)

La première réunion avec le cabinet d'architectes MXC s'est tenue le 5 juin 2019 à 9 h 30. L'architecte s'engage à tenir les délais, savoir rendre un APS chiffrée pour septembre 2019.

4° - VOIRIE (Jarno ROBIL)

L'enfouissement des réseaux rue de la paix débutera début juillet.

Les travaux de mise en sécurité piétons rue Ste Anne seront effectués par HRC.

Les travaux sur la voirie communautaire seront effectués par HRC.

La réfection des trottoirs rue Chalot seront également effectués par HRC.

5° - CHALET SPELEO - RUE STE ANNE (M. Le Maire)

Le dossier est au stade du dépôt du permis de construire.

Les travaux de raccordement eaux pluviales et assainissement sont en cours.

6° - CHEMINS DE RANDONNÉES (Sylvie CHARTIER)

Le panneau des randonnées intégrant un nouveau chemin de randonnée sera modifié.

7° - GYMNASE (Sylvie CHARTIER)

Un local poubelles a été créé près du gymnase.

Des dégradations ont eu lieu dans les vestiaires filles et garçons et la remise en état sera facturée pour les uns directement à l'association utilisatrice et aux familles pour les autres.

INAUGURATIONS ET ANNIVERSAIRE

1° - PARC DE LA MAIRIE

Le parc de la mairie sera baptisé "Serge LECOMTE". Une plaque sera apposée à chacune des quatre entrées du parc.

L'inauguration pourrait avoir lieu début octobre sous réserve de l'accord de la famille de M. LECOMTE.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2019

2° - CHALET SPÉLÉO

L'inauguration aura lieu le vendredi 4 octobre 2019 à 18 h 30.

3° - GYMNASÉ

La date d'inauguration envisagée est le 10 novembre 2019.

4° - BIBLIOTHEQUE

La cérémonie des 20 ans de la bibliothèque aura lieu le vendredi 11 octobre 2019 à 20 H 00 et scellera également la fin de la semaine bleue.

DIVERS

1° - COMMISSION SÉCURITÉ CHATEAU

La commission de sécurité se rendra au château le mercredi 12 juin 2019.

2° - TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

L'audience relative à la demande d'annulation de la décision du préfet en date du 5 juillet 2018 a eu lieu le 05 juin 2019.

Le tribunal rendra son jugement sous 3 semaines.

3° - M. CROISEAU Gérard

Avons nous eu connaissance des reclassements des ruisseaux ?

Les fossés alimentés par une source seront à priori reclassés en ruisseaux.

La restitution du rapport sur les zones dans le cadre du PLUi a été effectuée.

La séance est levée à 23:50